

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivant pour le restaurant scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Quotient familial	Nouveaux tarifs
<b>0-400</b>	3,82
<b>401-650</b>	3,98
<b>651-800</b>	4,19
<b>801-1000</b>	4,35
<b>1001-1200</b>	4,51
<b>1201-1500</b>	4,56
<b>1501-1600</b>	4,61
<b>1601-1800</b>	4,66
<b>1801-2200</b>	4,72
<b>2201-9000</b>	4,77
<b>Extérieurs</b>	4,88

Les repas du personnel communal passent à 1.70 € pour les agents des catégories B et C et 1,96 € pour ceux de catégorie A.  
Le tarif du repas adulte passe à 6.01€

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 24 juin 2024  
Et de la réception en Préfecture le  
Le Maire,

**Christian**  
**ANDRÉ**

Signature

numérique de  
Christian ANDRÉ

Date : 2024.07.08  
16:28:46 +02'00'